



École des Sports
6-10 ans

**L'ÉCOLE DES
SPORTS...**

TARIFS...

**LIEUX ET JOURS
D'ACTIVITÉS...**

LES ACTIVITÉS...

**MODALITÉS
D'INSCRIPTION...**

REPRISE DES ACTIVITÉS : LUNDI 1^{er} OCTOBRE 2012



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LUNDI 10 SEPTEMBRE 2012
DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES.

**AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA
POSSIBLE APRÈS LE 10/09/2012**

L'ÉCOLE DES SPORTS...

Organisée par le service des Sports, l'École des Sports a pour objectif d'offrir au plus grand nombre une découverte et une initiation sportive de qualité.

Elle s'adresse aux enfants âgés de 6 à 10 ans en leur proposant des activités physiques et sportives adaptées, durant l'année scolaire et pendant certaines périodes de vacances scolaires.

L'enseignement dispensé par des éducateurs sportifs diplômés d'État a pour vocation de promouvoir la pratique sportive de l'enfant et contribuer au développement de la vie sportive locale en préparant son entrée dans un club.

L'ÉCOLE DES SPORTS S'ENGAGE :

- à proposer au moins 5 activités dans l'année.
- à proposer un encadrement adapté selon l'âge de l'enfant et l'activité mise en place.
- à contribuer à l'apprentissage de compétences sportives, des règles de vie et d'assiduité dans une activité.
- à faire découvrir des activités sportives afin de pouvoir par la suite permettre à l'enfant de faire un choix en toute connaissance, au sein d'un club sportif.
- à évaluer les progrès établis dans l'année, grâce à un suivi individualisé des enfants sur les aptitudes sportives, le comportement, la connaissance et le respect de la charte du sportif.

TARIFS...

PARTICIPATION ANNUELLE		
1 séance le soir (1h30)	2 séances le soir (2 fois 1h30)	Séance le mercredi (3h)
54.06 €	81.09 €	81.09 €

⇒ **Toute inscription est valable pour l'année scolaire, elle est ferme et définitive.**

⇒ **Toute inscription ou modification avant la date limite, doit se faire par écrit à destination de la Mairie.**

⇒ **La participation annuelle comprend l'inscription à l'activité dont 10€ correspondant à des frais de dossier non remboursables**

- ⇒ Une facture annuelle vous sera envoyée suite à votre inscription.
- ⇒ Un remboursement au prorata des mois d'absences pourra être envisagé, motivé par une demande écrite, sur présentation :
 - d'un certificat médical excluant la pratique du sport plus de 60 jours consécutifs.
 - d'un changement d'école. (hors commune)

LIEUX ET JOURS D'ACTIVITÉS...

L' enfant est pris en charge à la sortie de l'école par les éducateurs sportifs à 16h30.
Les parents devront le récupérer au gymnase à 18h.

LIEUX	JOURS ET HEURES
Gymnase Marcel Villeneuve École Félix Éboué	Lundi et jeudi 16h30 / 18h
Gymnase Normandie Niemen École Normandie Niemen	Lundi et jeudi 16h30 / 18h
Gymnase Jean Moulin École Claude Érignac École Jean Moulin École Général Leclerc	Mardi et vendredi 16h30 / 18h
Gymnase Général Leclerc Toutes écoles	Mercredi 13h30 / 16h30

LES ACTIVITÉS...

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Gymnastique, athlétisme, football, basket, handball, hockey, tennis, badminton, tennis de table, mini trampoline, sports d'opposition, jeux arts du cirque, grands jeux sportifs, course d'orientation, mini-golf, pétanque, tshakaballe, touchball, speedminton, rugby, boxe française, speedball...

TENUE DE SPORT :

Être muni d'une tenue sportive adéquate et de deux paires de chaussures (une pour l'extérieur et une pour l'intérieur du gymnase). Prévoir une collation pour la pause de 16h30 avant le début de l'École des Sports.

MODALITÉS D'INSCRIPTION...

CONSTITUTION DU DOSSIER :

À l'Hôtel de Ville : Accueil au pôle Éducation Jeunesse, Sport

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Samedi de 8h30 à 12h

À la mairie-annexe des Vignes-Benettes :

Le mardi de 14h30 à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30, le vendredi de 14h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

PIÈCES À FOURNIR : - Fiche sanitaire dûment remplie (réf 4064-P)
 - Fiche d'inscription École des Sports (réf 4146-P)